



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction départementale
des Territoires et de la Mer

Bayonne, le - 6 DEC. 2018

Service Gestion et Police de l'Eau

Affaire suivie par : Valérie Michel
Téléphone : 05 59 01 64 19
Courriel : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
Réf : VM - LET181902

Lettre recommandée avec A/R n°

Madame,

Suite au courrier du 27 septembre 2018 du service gestion et police de l'eau concernant le busage du ruisseau d'Haristeguy à Urrugne pour la création d'un accès, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour notification, l'arrêté de prescriptions spécifiques relatif à cette application en application de l'article L. 214-3 du code de l'environnement.

Par la présente, je vous donne mon accord pour le commencement de l'opération, sous réserve du respect des prescriptions édictées.

Je vous invite à communiquer au service en charge de la police de l'eau les éléments demandés suffisamment tôt et à informer le service de la date de démarrage des travaux.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer,
La cheffe du service Gestion Police de l'Eau



Juliette Friedling

Madame Delprat
Arkupen
31 vieille route d'Espagne

64122 Urrugne